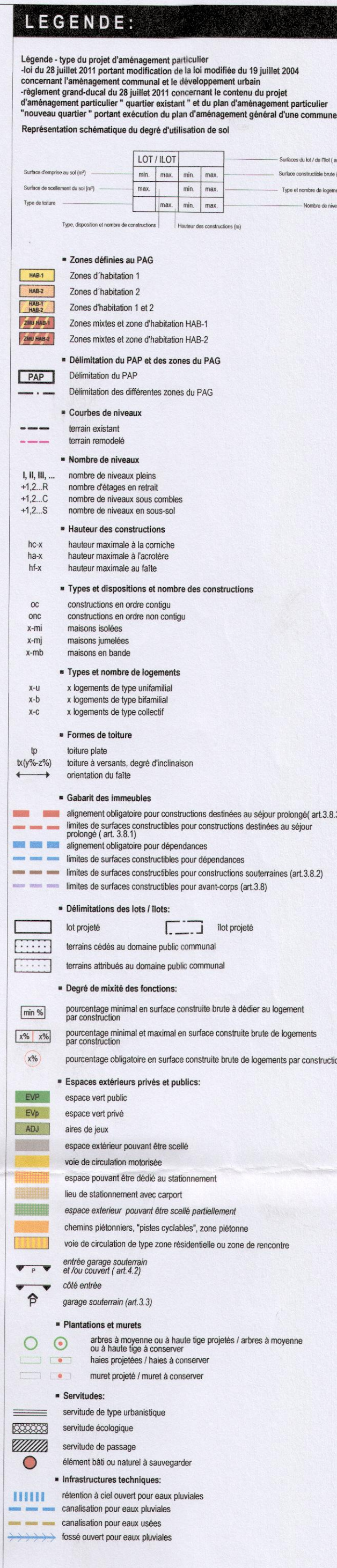




Indice:	Date:	Modification(s):	Auteur:
e	10.01.14	modifications remarques VDE	SG
d	03.05.13	modifications remarques VDE	SG
c	25.04.13	modifications entrée sous-sol	SG
b	21.03.13	modifications suite rdv VDE	SG
a	19.12.12	modification chemins plotonniers	SG

Remarques :

Chaque nouvelle version ou révision de ce plan (nouveau indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur.

L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler toute différence constatée à l'architecte.

Il est strictement interdit de modifier ou d'ajouter un élément non coté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte.

Comportement au cas des matériaux :

L'acceptation des matériaux indiqués doit être vérifiée selon les critères définis par les réglementations et les derniers décrets en vigueur.

Le non-respect de cette note entraîne l'entière et exclusive responsabilité de l'exécutant.

Projet:

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
NONNEWISEN 2C

Maître de l'Ouvrage: _____

FONDS DU LOGEMENT 74, Mühlenweg

VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE Ville d'Esch-sur-Alzette

Architecte : _____

MORENO
ARCHITECTURE URBANISME DESIGN

18, rue de l'aciérie
L-1112 LUXEMBOURG
Tél : +352 26 48 27 76
Fax : +352 26 48 27 76
e-mail : moreno@moreno.lu

Renseignements plan:

PAP NONNEWISEN 2C PLAN

Date créat° du plan:	Echelle(s):	Format:	Stade:	Référence projet:	Série:	N° plan:	Indice:
14.11.12	1/500	A1	AUT. DE BATIR	FDL 56	-	10	e